

# RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

*Le Gouvernement*



**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR  
LE PREMIER MINISTRE A L'OCCASION DE LA  
PRÉSENTATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES  
DE L'EXERCICE 2014 À L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

---

Kinshasa, 08 janvier 2014

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale,**

**Honorables Membres du Bureau,**

**Honorables Députés,**

J'ai l'insigne honneur de présenter, ce jour, devant votre Auguste Assemblée le projet de loi de finances de l'exercice 2014. Cette présentation se fait au cours de la présente session extraordinaire au-delà de la session de septembre constitutionnellement dédiée à l'examen dudit projet de loi. D'emblée, je voudrais remercier cette Auguste Assemblée pour avoir voté la loi portant ouverture des crédits provisoires pour le mois de janvier 2014. Pour votre gouverne, cette loi a déjà été promulguée par Son Excellence Monsieur le Président de la République.

Il est vrai que des circonstances indépendantes de la volonté de votre Gouvernement ne lui ont pas permis de déposer ledit projet de loi dans les délais constitutionnels. A cet égard, je sollicite d'ores et déjà l'indulgence des Honorables Députés.

En ce début d'année, je profite de cette opportunité pour présenter, en mon nom et en celui de tous les membres du Gouvernement, mes vœux les meilleurs à l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale, aux Honorables Membres du Bureau ainsi qu'à chacun des Honorables Députés Nationaux.

Après la brillante victoire de nos Forces Armées sur les éléments négatifs dits du M23, nous déplorons les tous derniers événements survenus en date du 30 décembre 2013 qui ont perturbé la quiétude de nos populations, particulièrement à Kinshasa, Lubumbashi et Kindu. Ces attaques terroristes ont causé la mort notamment de militaires dont le Colonel BOLEKOKA, officier de grande valeur élevé à titre posthume au grade de Général. Par la suite, en date du 02 janvier 2014, nous avons enregistré l'assassinat crapuleux du brave et courageux Colonel Mamadou NDALA (élevé à titre posthume au grade de Général) et de quelques-uns de ses compagnons d'armes.

Toutefois, nonobstant ces événements malheureux, qu'il me soit permis de rendre un hommage déférent au Président de la République, Chef de l'Etat, Commandant suprême des forces armées, Son Excellence Joseph KABILA KABANGE dont l'impulsion a justement permis à nos vaillants hommes de troupes de réaliser des hauts faits d'armes qui resteront gravés dans les annales de l'histoire de notre pays.

En effet, sous le leadership de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, le Gouvernement que j'ai la charge de diriger n'a ménagé aucun effort pour mettre en œuvre les options levées par le Garant de la souveraineté nationale tant sur les plans diplomatique et politique que militaire, pour obtenir les résultats salués par tous. L'implication de l'ensemble de la population congolaise et des forces vives de la Nation, toutes tendances confondues, ainsi que l'accompagnement de la communauté internationale sont également à saluer à cette occasion.

Aujourd'hui, le peuple congolais a repris espoir en l'avenir. Vous n'êtes pas sans savoir que les effets néfastes de la guerre ont été ressentis sur les plans macroéconomique, budgétaire et sécuritaire, ainsi que sur les activités économiques particulièrement dans la partie Est du pays, au point d'exercer des pressions fortes sur les dépenses publiques. La fin de ce conflit va permettre progressivement de générer des espaces budgétaires nécessaires à l'accomplissement du programme du Gouvernement.

Par ailleurs, il est à relever que d'importants manques à gagner fiscaux dus à la non collecte des recettes le long du corridor douanier de cette partie du territoire pourront être résorbés. Cependant, il est un fait que la restauration de l'autorité de l'Etat passe par le maintien voire l'accroissement des dépenses engagées en faveur de l'Armée, de la Police Nationale et de la diplomatie de manière à assurer une mise en œuvre soutenue et durable de la réforme du secteur de la sécurité.

Bien plus, les ressources budgétaires dégagées et les nouvelles mesures correctives devront permettre de dégager davantage de moyens pour la lutte contre la pauvreté. Le Gouvernement s'attachera à exercer un suivi particulier et régulier des indicateurs y relatif, notamment ceux définis dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement.

Qu'il me soit permis d'exprimer, au nom du Gouvernement de la République, toute ma solidarité aux nombreuses familles qui, particulièrement à l'Est du pays, ont payé un lourd tribut à la suite des conflits armés répétitifs nous imposés de l'extérieur depuis plus d'une décennie.

Je pense ici à tous nos frères et sœurs tombés sur le champ de bataille, et avec votre autorisation Honorable Président, je nous prierai d'observer une minute de silence en leur mémoire.

A nos frères et sœurs en uniforme, je voudrais témoigner toute la reconnaissance de la Nation entière pour les nombreux sacrifices consentis en vue de la protection de la Patrie en danger et de la défense de l'intégrité territoriale.

Le Monde entier retiendra, dans l'histoire de la République Démocratique du Congo, que les Forces Armées congolaises ont gagné de manière éclatante une guerre contre un mouvement armé soutenu fortement de l'extérieur. Cette victoire arrachée au prix du sang, sous le Commandement Suprême du Président de la République, est héroïque et mérite la reconnaissance de toute la nation congolaise. Elle nous a rétablis dans la dignité et l'honneur que les ennemis de la République voulaient nous subtiliser.

Juste après cette victoire écrasante, j'ai été personnellement sur les hauteurs des collines de Chanzu, Bunzi, et Runyonyi, qualifiées de triangle de la mort. Au-dessus de la colline de Chanzu, j'étais en mesure d'apprécier et d'admirer les hauts faits d'armes de nos vaillants combattants. Ils méritent la reconnaissance de toute la nation que vous avez l'honneur de représenter ici.

A la Communauté internationale, je réitère les remerciements du peuple Congolais pour le soutien diplomatique, militaire et matériel apporté en vue du recouvrement de l'intégrité de la souveraineté nationale.

**Honorable Président,**

**Honorables Députés,**

Mon propos de ce jour va s'articuler autour de trois points essentiels, à savoir : **l'environnement économique international et national, l'exécution du budget à fin juin 2013 et la configuration du projet du budget du pouvoir central de l'exercice 2014.**

**S'agissant de l'environnement économique international et national,** je voudrais d'ores et déjà mentionner que face à la persistance des risques de dégradation de l'économie mondiale, et en dépit de l'agression extérieure dont notre pays a fait l'objet, la stabilité économique a été préservée grâce à des politiques publiques ambitieuses, courageuses et appropriées. En effet, plusieurs risques ont caractérisé l'évolution de l'économie internationale en 2013. Je peux notamment mentionner les menaces de « précipice budgétaire » et « d'arrêt de la politique monétaire non conventionnelle » aux Etats-Unis, le ralentissement de la croissance en Chine et dans les autres économies émergentes, l'incertitude quant à la fin effective de la récession dans la zone Euro avec la poursuite de l'austérité budgétaire, la volatilité des cours de principales matières premières (pétrole, or et cuivre).

En dépit de ces incertitudes, le Gouvernement de la République a tenu à préserver les chances d'une croissance économique soutenue au plan interne, en se dotant d'une politique économique mettant un accent particulier sur la création des amortisseurs internes de chocs. Tel est le sens à accorder au programme de Réunification de la République par voie Routière, à la relance de l'Agriculture, à la réhabilitation et construction d'autres infrastructures de base.

Au plan conjoncturel, la combinaison harmonieuse des politiques budgétaire et monétaire a permis de contrôler l'inflation dont le taux à fin période 2013 s'est situé à près de **1%** contre un objectif de **4%**. Ce taux d'inflation est le plus bas que le pays ait connu depuis l'indépendance. En ce qui concerne la croissance économique, les réalisations de production dans les différents secteurs permettent d'établir, à fin 2013, les estimations à **8,1%** contre un objectif de **8,2%**. Ce taux de croissance est le plus élevé depuis 1970. Le taux de change moyen est demeuré stable autour de **920 Francs Congolais** le dollar américain, depuis près de quatre ans. Cette stabilité reste historique et exceptionnelle. Ce cadre macroéconomique offre ainsi l'avantage de maintenir un fonctionnement normal des institutions de la République et ce, en dépit de dépenses exceptionnelles relatives à la situation dans l'Est du pays.

**Honorable Président,**

**Honorables Députés,**

En inscrivant son action dans la vision du Chef de l'Etat, celle de porter le taux de croissance économique annuel à deux chiffres, de le consolider de façon durable en vue de hisser dans un délai raisonnable le Congo au rang des pays à revenu intermédiaire et de préparer les conditions de l'émergence du pays à l'horizon 2030, le Gouvernement de la République met le cap sur l'avenir, sur le long terme, plus que sur le court terme et le présent. Cela sans relâcher les efforts pour améliorer le vécu quotidien du Congolais.

Mû par la volonté de réussir, le Gouvernement a mis l'accent, pour la mandature 2012 - 2016, sur la réalisation des six axes prioritaires du programme d'action du Gouvernement, pour permettre au pays d'améliorer ses capacités budgétaires, ses infrastructures et son attractivité.

**Honorable Président,**

**Honorables Députés,**

**S'agissant de l'exécution du budget de l'exercice 2013**, votre Gouvernement a respecté l'exigence légale de soumettre le rapport y relatif couvrant le premier semestre. Celui-ci renseigne des recettes de l'ordre de **1.804,5 milliards de FC** contre des dépenses de **1.671,7 milliards de FC**, soit un solde positif de **132,8 milliards de FC**, qui a permis de consolider la position nette du Gouvernement.

Ainsi, l'allocation stratégique des ressources au regard des objectifs prioritaires du Gouvernement fait ressortir les caractéristiques suivantes :

**1° Dans le cadre de la poursuite et de la finalisation des réformes institutionnelles en vue de renforcer l'efficacité de l'Etat**

Un montant de **654,3 milliards de FC** a été débloqué, atteignant ainsi un taux d'exécution de **64,6%** ; ce qui a permis de réaliser des actions se rapportant à la poursuite du processus de décentralisation et des réformes tant de l'Administration publique, de l'Armée, de la Police Nationale que des services de renseignement et du système judiciaire.

## **2° Par rapport à la consolidation de la stabilité macroéconomique, à l'accélération de la croissance et la création d'emplois**

Un total de **351,9 milliards de FC** a été débloqué pour les actions se rapportant entre autres au paiement du service de la dette publique, à l'acquisition des matériels aratoires et des intrants de pêche ainsi qu'à la relance du Domaine Agro-industriel Présidentiel de la N'sele.

## **3° S'agissant de la poursuite de la construction et de la modernisation des infrastructures de base**

Des crédits de l'ordre de **163,5 milliards de FC** ont été décaissés pour la réalisation d'importants investissements ciblés et la réforme du système de gestion des infrastructures et du transport. Les actions ont porté sur les travaux de réunification routière et de voirie urbaine, la construction d'une aérogare modulaire à l'aéroport international de N'djili, l'acquisition des locomotives pour la SNCC ainsi de bus pour le transport urbain. La réforme du secteur de transport a justement permis la création d'une nouvelle compagnie de transport urbain ouverte à la participation d'expertise internationale au niveau du comité de gestion.

#### 4° Concernant l'amélioration du cadre de vie et des conditions sociales de la population

Le Gouvernement a déboursé une enveloppe de **466,5 milliards de FC** pour les actions en faveur de l'éducation, de l'accès à l'eau, à la santé, à l'électricité en milieu rural, au logement décent dans un environnement assaini et aménagé selon des normes d'urbanisme moderne. L'amélioration du transport en commun, le financement de stages sportifs à l'étranger ainsi que la réforme de la sécurité sociale peuvent être également cités. Concrètement, l'on peut noter :

- la réhabilitation de **277 zones de santé** non bénéficiaires d'appui structurel ;
- la campagne de vaccination cofinancée avec le fonds GAVI ;
- l'acquisition des matériels et équipements médicaux, des groupes électrogènes en faveur des différentes formations hospitalières du pays ainsi que l'achat des médicaments;
- la construction et la réhabilitation des écoles à travers la République, soit **455** écoles sur les **1000** prévues ;
- le démarrage de la 1ère phase de construction de 1000 logements sur le site de l'ex-pépinière de Bandalungwa à Kinshasa ;
- la prise en charge de la participation de l'équipe nationale, de nos athlètes et de nos clubs aux différentes compétitions internationales.

## **5° En rapport avec le renforcement du capital humain et de l'éducation à la citoyenneté**

Des crédits de **12,6 milliards de FC** ont été décaissés pour assurer l'adéquation entre la formation et le monde du travail et la campagne d'initiation à la nouvelle citoyenneté.

## **6° Quant au renforcement de la diplomatie et de la coopération au développement**

En vue de permettre au pays de se réaffirmer sur l'échiquier international par une présence plus soutenue dans les instances internationales et la recherche de partenariats innovants, le Gouvernement a décaissé près de **22,9 milliards de FC** au premier semestre 2013, notamment pour la participation aux pourparlers de Kampala, la négociation de l'accord cadre d'Addis-Abeba, la régularisation du fonctionnement des ambassades et postes consulaires de la République, le paiement des contributions internationales.

**Honorable Président,**

**Honorables Députés,**

J'en viens à présent à la **configuration du projet de loi de finances de l'exercice 2014** soumis à l'examen et au vote de votre auguste Assemblée.

Comme pour les budgets des deux dernières années, ce projet de loi poursuit la mise en œuvre des innovations de la loi relative aux finances publiques, notamment les principes de gestion axée sur les résultats, de pluriannualité et de décentralisation.

Les innovations sur la **lettre d'orientation budgétaire** qui formule les mesures d'encadrement de la politique budgétaire, conformément aux dispositions des **articles 13 et 76 de la loi relative aux finances publiques**, de même que le résultat du **débat d'orientation budgétaire** qui a connu la participation de la société civile, ont largement influencé le processus budgétaire.

Les allocations stratégiques de 2014 reflètent les politiques publiques que le Gouvernement entend mener en ligne avec son programme d'action. La politique de rationalisation du budget entamée en 2013 se poursuit également, en vue de dégager des espaces budgétaires susceptibles de financer les secteurs prioritaires et les réformes en cours.

**Honorable Président,**

**Honorables Députés,**

Le projet de loi de finances de l'exercice 2014 a été élaboré dans un contexte marqué, **sur le plan politique, diplomatique et sécuritaire**, par la victoire des FARDC sur les groupes armés à l'Est du pays, par la tenue des concertations nationales en vue du renforcement de la cohésion nationale et la consolidation d'un Etat de droit ainsi que l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération dans la région des Grands lacs. Ainsi, les recommandations pertinentes de court terme ont été prises en compte.

De manière tout aussi importante, l'année 2014 sera également marquée par l'organisation des élections locales, provinciales et sénatoriales.

**Sur le plan économique**, le budget 2014 reste confronté au défi urgent de vaincre la modicité des disponibilités budgétaires et d'intensifier les efforts de mobilisation des ressources budgétaires, en vue de réaliser la vision de l'émergence du Congo prônée par le Chef de l'Etat.

Les principaux indicateurs macroéconomiques qui sous-tendent les prévisions budgétaires de l'exercice 2014 se déclinent comme suit :

- Taux de croissance du PIB : **8,7%**
- Déflateur du PIB : **2,2%**
- Taux d'inflation moyen : **3,9%**
- Taux d'inflation fin période : **3,7%**
- Taux de change moyen : **927,97 FC le dollar américain**
- Taux de change fin période : **932,26 FC le dollar américain**
- PIB nominal : **21.828,2 milliards de FC**
- Pression fiscale : **22,1 %**

**Honorable Président,**

**Honorables Députés,**

**Le projet du budget du pouvoir central de l'exercice 2014** est présenté en équilibre, en recettes et en dépenses, à **7.611,8 milliards de FC** équivalant à **34,9 % du PIB**, soit un taux d'accroissement de **4,9 %** par rapport à l'année précédente. D'aucuns croiront à une progression insignifiante du budget par rapport aux années antérieures. Il n'en est rien au regard de la stabilité remarquable du taux de change dont les effets en termes nominaux se ressentent sur les grandes masses budgétaires. Nous devons nous habituer à de tels taux de progression conformes à la normalité de la vie publique et aux normes internationales observées dans les économies ayant remporté la guerre de la stabilisation macroéconomique.

Le budget général se chiffre à **6.787,4 milliards de FC**, les budgets annexes à **516,4 milliards de FC** et les comptes spéciaux à **307,9 milliards de FC**, soit des parts relatives respectivement de **89 %**, **7 %** et **4 %**.

Par rapport au budget général, l'allocation par axe du Programme d'Action du Gouvernement se décline comme suit :

1° L'objectif de **la poursuite et la finalisation des réformes** voit sa part relative demeurer relativement constante à raison de **30 %** en 2014 contre **32 %** en 2013, soit un crédit de **2.061,3 milliards de FC** essentiellement pour l'organisation des élections sénatoriales, provinciales et locales, l'appui au mécanisme national de suivi de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, l'organisation du recensement général de la population, la construction des tribunaux de paix ainsi que la réhabilitation des centres pénitenciers civils et militaires.

2° L'objectif relatif à **la consolidation du cadre macroéconomique** voit sa part relative varier de **21 %** en 2013 à **24 %** en 2014, soit une enveloppe de **1.643,9 milliards de FC** pour notamment la relance économique à l'Est du pays, l'appui aux opportunités économiques dans le secteur de l'industrie, la certification des gisements massifs de la MIBA, de même que l'intensification des études et des contrats de performance ainsi que des audits liés à la transformation des entreprises publiques en sociétés commerciales, le soutien au développement agricole, la certification des réserves minières, la pré-exploration de la cuvette centrale, le dégazage du Lac Kivu ainsi que le

financement du projet Inga III pour améliorer la desserte en énergie électrique.

- 3°. L'objectif relatif à **la poursuite de la construction et de la modernisation des infrastructures de base** souffre de l'assèchement des ressources extérieures de financement des projets, en particulier dans le secteur des routes. Sa part relative baisse donc de **13 %** en 2013 à **7 %** en 2014, soit un crédit total de **437,7 milliards de FC** en 2014 contre **823 milliards de FC** en 2013.

Les principales actions portent essentiellement sur la réhabilitation des immeubles de l'Etat pour en réduire les coûts de location, la poursuite de la réunification routière, le projet d'appui au développement du site d'Inga ainsi que le projet d'électrification périurbaine et rurale.

- 4°. L'objectif relatif à **l'amélioration du cadre de vie et des conditions sociales de la population** demeure, la priorité de votre Gouvernement.

A ce titre, sa part relative a été maintenue à **37 %** en 2014, soit une enveloppe de **2.533,4 milliards de FC** devant servir notamment à l'amélioration de la desserte en eau potable en milieu rural, à l'électrification des diverses cités et villes ainsi qu'à la remise en service des groupes électrogènes dans les chefs-lieux des provinces. Seront également financés : la mise en œuvre de divers projets en vue de l'amélioration de la santé de nos populations, la poursuite de la gratuité de l'enseignement primaire à travers entre autres la création des cantines scolaires.

5°. L'objectif du **renforcement du capital humain et de l'éducation à la citoyenneté** voit sa part relative passer de **0,60 %** en 2013 à **0,70 %** en 2014, soit un crédit de **47,8 milliards de FC** octroyés pour l'installation des faisceaux et émetteurs dans le cadre de la télévision numérique terrestre et celui du monitoring assuré par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication.

6°. Quant à la part relative de l'objectif **de poursuite de la mise en œuvre du plan d'assainissement de la diplomatie congolaise**, elle passe de **0,81 %** en 2013 à **0,93 %** en 2014, soit une enveloppe de **63,3 milliards de FC** destinée à financer essentiellement la réhabilitation et la construction des édifices diplomatiques pour réduire les coûts de location et générer des recettes pour le Trésor public ainsi que la participation aux organisations internationales et le fonctionnement régulier des ambassades et postes consulaires de la RDC.

**Honorable Président,**

**Honorables Députés,**

**D'où proviendront les moyens de financement du Programme d'Action du Gouvernement au cours de l'exercice 2014 ?**

Dans le cadre du projet du budget sous examen, les actions du Gouvernement seront financées par les recettes internes de l'ordre de **4.818,8 milliards de FC** et des recettes extérieures de **1.968,6 milliards de FC** soit respectivement **63,3%** et **25,9%** des recettes du budget général. La pression fiscale se situera à **22,1%** contre **21,1%** en 2013.

Comme en 2013, les recettes internes sont constituées uniquement des recettes courantes comprenant les natures ci-après :

- Pour les recettes des douanes et accises: **2.093,0 milliards de FC**, soit **27,5%** des recettes totales ;
- Pour les recettes des impôts: **1.697,6 milliards de FC**, soit **22,3%** des recettes totales;
- Pour les recettes non fiscales encadrées par la DGRAD : **617,8 milliards de FC**, soit **8,1%** des recettes totales;
- Pour les recettes des pétroliers producteurs : **410,4 milliards de FC**, soit **5,4%** des recettes totales.

La mobilisation de ces recettes sera fonction de plusieurs facteurs et de certains préalables à réaliser.

Parmi les mesures envisagées, il convient d'en épinglez quelques-unes ci-dessous.

➤ **Par rapport aux recettes des douanes et accises:**

- la mise en place d'une nouvelle politique de fixation des prix des produits pétroliers dont l'impact envisagé est de près de **108 milliards de FC** ;
- le marquage moléculaire dans le cadre de l'accompagnement de la nouvelle politique en matière pétrolière, avec pour effet escompté de **98 milliards de FC** ;
- le contrôle des prix appliqués par les sociétés des télécommunications accompagné de l'audit du secteur pour environ **9,7 milliards de FC** ;
- la suppression des exonérations dérogatoires accordées aux institutions, aux services de l'Etat et à certaines sociétés dans le cadre des contrats-programmes qui apportera **17,65 milliards de FC** ;
- le gel des exonérations portant sur les biens à caractère commercial accordées à certaines organisations non gouvernementales, soit un impact de **1,36 milliards de FC**.

➤ **Les recettes des impôts** nécessitent la mise en place de certaines mesures fiscales en vue de renforcer le rendement de la TVA et de certains autres impôts. Il s'agira notamment :

- de l'unification des échéances de dépôt des déclarations et des paiements de certains impôts ;
- de la modification du taux de l'impôt minimum en matière de l'impôt sur les bénéfices et profits (IBP), en cas de résultat déficitaire ou bénéficiaire, mais susceptible de donner un IBP inférieur à ce montant;
- du renforcement du dispositif en matière des prix de transfert.

➤ **Quant aux recettes non fiscales encadrées par la DGRAD**, les facteurs ci-après sont identifiés par secteur :

#### **a) Pour le secteur de l'Environnement**

- la finalisation du processus REDD+ en RDC ;
- la valorisation des produits forestiers non ligneux.

## **b) Concernant le secteur des Transports et Voies de communication**

- l'intensification de la lutte contre la fraude et le piratage des documents de transport et le renforcement du contrôle par l'informatisation du système ;
- la clarification des compétences entre le pouvoir central et les provinces pour éviter le chevauchement dans l'exercice de leurs fonctions.

## **c) S'agissant du secteur des Mines et des Hydrocarbures**

- le lancement de la phase II du projet Tenke Fungurume et la construction d'une nouvelle usine KCC ;
- l'accélération de la révision du code minier ;
- la lutte contre les coupures intempestives de l'énergie électrique dans les sites de production minière ;
- la renégociation des contrats d'attribution des blocs par avis d'appel d'offre international aux grandes entreprises d'exploitation.

#### **d) Pour ce qui est du secteur des PT-NTIC et des Médias**

- la lutte contre la fraude sur les appels entrants ;
- l'accélération de l'opérationnalisation du Switch pour le captage et la contre-vérification des appels entrants ;
- l'extension de la fibre optique à l'ensemble des provinces de la République afin d'en assurer l'exploitation optimale ;
- le suivi régulier des contributions des opérateurs du secteur des Médias.

#### **e) Concernant le secteur des Affaires foncières**

- la sécurisation des certificats d'enregistrement par l'intégration des données biométriques des propriétaires ;
- la récupération, auprès des institutions bancaires, du manque à gagner provenant de l'hypothèque des immeubles et des transactions financières y afférentes.

#### **f) Quant au secteur des Sports et loisirs**

- la création de cinq nouveaux actes générateurs à impact considérable sur les recettes des sports, notamment la taxe sur l'autorisation de fonctionnement des centres des métiers, la taxe sur son renouvellement, la taxe sur l'autorisation des centres privés de médecines sportives, gymnase et autres fitness et son renouvellement, la taxe sur la quotité au Trésor public de la délivrance du carnet de santé des athlètes.

➤ **Enfin, pour les recettes des pétroliers producteurs:**

- la stimulation de la production pétrolière par des études visant la découverte des nouveaux gisements pétroliers ;
- l'organisation des missions de recoupement d'informations sur la production et l'exportation pétrolière ainsi que sur le niveau des charges d'exploitation des entreprises pétrolières.

**Honorable Président,**

**Honorables Députés,**

En dépit de l'assèchement des appuis budgétaires, le pays bénéficiera en 2014 des allègements dans le cadre de l'initiative PPTE après le point d'achèvement, d'un montant de **40,4 milliards de FC** et des allègements au titre de l'initiative pour l'annulation de la dette multilatérale d'un import de **157 milliards de FC**. Ces facilités budgétaires seront destinées au financement des dépenses pro-pauvres des secteurs prioritaires.

De même, les partenaires au développement contribueront à hauteur de **1.771,2 milliards de FC** au titre de financement des investissements pour la réalisation des divers projets, notamment les travaux de construction des barrages Zongo II et Inga III, le projet de Cimenterie Nyumba à Songololo, le projet d'appui à la stabilisation, à la reconstruction et à la relance économique de l'Est du pays ainsi que le projet d'appui aux infrastructures rurales.

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale,**

**Honorables Membres du Bureau,**

**Honorables Députés,**

J'ai axé mon intervention sur l'évolution de la situation sécuritaire dans l'Est de notre pays, marquée par la victoire de nos forces armées sur les forces négatives, avant de m'appesantir sur l'environnement économique international et national dans lequel s'est élaboré le projet de loi de finances de l'exercice 2014.

J'ai ensuite abordé la question liée à l'exécution du budget au premier semestre de l'exercice 2013.

J'ai enfin présenté la configuration du budget 2014 en ce compris le contexte politique et économique ainsi que le cadrage macroéconomique qui le sous-tend.

Avant de terminer mon propos, qu'il me soit permis de réitérer mes remerciements à l'endroit de votre Auguste Assemblée pour l'attention particulière que vous avez bien voulu accorder à cette présentation.

Comme vous le savez, le budget traduit l'expression de la volonté politique de l'Etat et de sa vision de développement. Je voudrais ainsi demander à votre Auguste Assemblée de bien vouloir examiner ce projet de loi de finances et l'approuver afin de doter votre Gouvernement des moyens nécessaires pour la poursuite de la mise en œuvre de sa politique de développement pour l'exercice 2014.

Je vous remercie.